

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Jilian MILLET, Daniel MOREL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Ophélie MOREL à Carine RIGOLLET, Madeleine ORIOL à Elise MERCIER, Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Secrétaire de séance : Jilian MILLET

Date de convocation : 07/03/2024

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 05/02/2024.

2. FINANCES

Délibération n° 2024-03-007 : personnel communal – indemnités de mission et de déplacement

M. le Maire rappelle que tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels) autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et hors de leur résidence administrative et familiale sont indemnisés de leurs frais de transport et d'hébergement et qu'il convient d'en fixer les conditions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu le décret n° 2006-781 du 03/07/2006 fixant les taux des indemnités de mission des agents territoriaux, vu l'arrêté du 14/03/2022 fixant les taux des indemnités kilométriques à compter du 01/01/2022, vu l'arrêté du 20/09/2023 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, se prononce en faveur de la prise en charge des frais de transport et d'hébergement à l'occasion des déplacements temporaires suivants :

- mission (muni d'un ordre de mission)
- formation statutaire ou en cours de carrière, en relation avec les fonctions exercées
- présentation à un concours ou examen professionnel (dans la limite d'un aller-retour par année civile).

La distance minimum pour bénéficier d'une indemnité kilométrique est de 20 km aller-retour. Les repas sont remboursés à hauteur de 15,00 € par repas, sur présentation d'un justificatif. La prise en charge de ces frais sera effectuée par mandat administratif sur présentation par l'agent d'un formulaire récapitulatif des déplacements.

Délibération n° 2024-03-008 : agence postale communale – convention de partenariat avec La Poste

Le maire rappelle que la commune de Condeissiat a signé en 2006 une convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale (APC) située dans les locaux de la mairie. Il informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention, échue le 28/02/2022. Il donne lecture des articles de la nouvelle convention précisant les obligations de chacune des parties et les conditions financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire la convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n° 2024-03-009 : convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain – assistance à maîtrise d'œuvre – rénovation énergétique de la salle polyvalente

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Il propose à l'assemblée de poursuivre cette collaboration en leur confiant le suivi du maître d'œuvre en phase conception et chantier.

M. le Maire donne lecture du projet de convention proposé par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, comprenant un appui technique et administratif en phase de conception, une assistance à la passation des marchés et à la réalisation des travaux, pour un montant de 11 250,00 € HT, soit 13 500,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et décide de conclure cette convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, et autorise le Maire à signer ladite convention. La dépense correspondante sera inscrite au budget principal de la commune, exercice 2024.

Cour de la mairie : une rencontre sur place avec MESTRE ELEC a permis de déterminer les travaux électriques à entreprendre pour un bon éclairage de la cour de la mairie et de l'entrée de la bibliothèque. Par ailleurs, les travaux d'aménagement du jardin derrière la mairie débuteront lorsque les sols seront moins détremés.

Eglise : un devis a été sollicité auprès de l'entreprise MESTRE ELEC pour la transformation des spots actuels en éclairage LED.

Immeuble commerce : Martine BUGNOT attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité d'éclaircir la situation contractuelle en ce qui concerne la cuve à gaz, afin de porter l'information dans l'acte notarié lors de la signature de la vente de l'immeuble. Il est décidé de questionner PRIMAGAZ sur les modalités de renonciation et de retrait de la citerne avant le 30/04/2024.

VOIRIE

Inondation carrefour Allée de Romans et Route de Farquet : Daniel MOREL explique qu'à la suite de travaux de nettoyage des fossés initiés par la commune de Condeissiat, une inondation de la chaussée s'est produite. Une solution de rehaussement du fossé a été trouvée conjointement sur place entre les trois communes concernées (Romans, Neuville-les-Dames et Condeissiat).

Chemin des Fausses : Daniel MOREL informe que la SARL CHAGNEUX entreprend actuellement les travaux de voirie commandés en octobre 2023 (arrachage de trois souches d'arbre, fourniture et pose d'un tuyau annelé en remplacement de l'ancien busage endommagé).

Limitations de vitesse : les élus et l'agent communal ont défini ensemble l'implantation des panneaux pour limiter la vitesse sur la Route de la Buissonnière et l'Allée de Romans. Une information sera diffusée dans le cadre de ces limitations, notamment auprès des riverains.

Regard eaux usées salle polyvalente : un regard sera à rehausser à la hauteur de la chaussée à cet endroit.

Abattage arbres Route de la Bresse : trois frênes situés sur le domaine public en agglomération ont été abattus pour permettre la rénovation d'un muret.

Parking de la salle polyvalente : la commission Infrastructures projette l'installation d'un caniveau sur le parking entre le terrain de tennis et la salle polyvalente afin d'évacuer les eaux pluviales venant inonder le parking. La commune attend actuellement le chiffrage pour ces travaux qui contribueront également à ralentir le passage des véhicules à cet endroit.

Par ailleurs, un éclairage supplémentaire serait souhaitable dans la zone Nord-ouest du parking afin de mieux éclairer les terrains de pétanque.

ASSAINISSEMENT

Daniel MOREL rappelle au Conseil municipal que depuis le 01/10/2023 l'entreprise SOGEDO remplace AQUALTER EXPLOITATION en tant que délégataire du Syndicat des Eaux VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC. Malgré des rappels, AQUALTER EXPLOITATION doit toujours à la Commune la redevance d'assainissement pour la période du 01/12/2022 au 30/09/2023. Par ailleurs, la commune attend de la part d'AQUALTER des données réglementaires pour sa déclaration auprès de l'Observatoire de l'Eau. Daniel MOREL évoquera ces points lors de la prochaine réunion syndicale.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 31/01/2024, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

➤ **Déclaration préalable :**

- de CLAVIERE Antoine : réfection toiture dépendance
- PERRET Fabien : enduit de façade maison individuelle
- POUCHOULIN Gillian : pose de volets roulants
- VAUDAIN Aurélie : construction muret

➤ **Permis de construire :**

- de CLAVIERE Antoine : création gîte

Aire de jeux de la Bascule : Jérôme LACOUR donne l'état des lieux des jeux et rappelle que des travaux d'entretien et de rénovation se déroulent actuellement. Il informe l'assemblée que le jeu passerelle s'avère onéreux à rénover. La commission propose de le remplacer par un jeu « passerelle rustique » pour un montant de 1 749,00 € HT. Le Conseil municipal approuve la proposition. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

Immeuble délabré : la commission Cadre de Vie a réalisé une visite de l'immeuble 4 route de la Bresse en présence des propriétaires. Marc de CLAVIERE donne le compte rendu de l'état général de la bâtisse qui pourrait présenter des risques de sécurité. Le Conseil municipal décide de demander l'expertise du bâtiment afin d'évaluer les éventuels risques d'effondrement.

AMENAGEMENT

Unité de méthanisation territoriale : Une unité de méthanisation implantée dans le Rhône sera mise en exploitation fin 2024. La commune de Condeissiat serait concernée par une surface prévisionnelle d'épandage de digestat de 41 hectares. Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique, le Conseil municipal se prononce contre l'épandage de digestat de méthanisation sur le territoire de la commune, notamment en raison de la nature des boues à épandre et de la distance que doivent parcourir les boues entre l'unité de stockage et notre commune. Par

ailleurs, les conseillers s'étonnent que les agriculteurs de la commune n'aient pas été consultés. L'avis de la commune sera consigné sur le registre de l'enquête publique qui se déroule à la mairie de Romans du 25/03 au 22/04/2024.

Transition écologique : Jérôme LACOUR informe le Conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires réalise actuellement une concertation avec les collectivités territoriales. Il s'agit d'un recensement et d'un diagnostic des actions de transition écologique engagées. Les actions de la commune de Condeissiat ont été identifiées et la liste sera adressée.

Terrain en herbe salle polyvalente : le Conseil municipal prend connaissance des conditions pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'opération « cour d'école » et décide, par conséquent, de ne pas solliciter cette subvention.

Délibération n° 2024-03-010 : zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) – modalités de concertation

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, surnommée loi APER, vise à accélérer le développement et la production des énergies renouvelables sur le territoire français. Le maire informe l'assemblée que la loi APER invite toutes les communes à identifier, après concertation avec les citoyens et selon des modalités qu'elles déterminent librement, les zones propices à l'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables, en tenant compte des potentiels du territoire communal et de leur pertinence sur ce territoire. A l'issue de cette consultation, le Conseil municipal fera ressortir les éventuels travaux à envisager, dont la liste sera transmise à la Préfecture de l'Ain. M. le Maire présente le dossier de consultation publique, comprenant les propositions du Conseil municipal pour la filière photovoltaïque, une étude du potentiel photovoltaïque des toitures de la commune de Condeissiat et un registre pour consigner les observations du public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de définir les modalités de la concertation associant les habitants à l'identification des zones propices à l'implantation des dispositifs d'énergie renouvelable, comme suit :

- la consultation publique se déroulera du **13 mars au 8 avril 2024**
- un dossier de consultation sera mis à la disposition du public à la mairie de Condeissiat, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat,
- une information sera portée sur le site internet de la commune : www.condeissiat.fr
- les observations des citoyens seront consignées en mairie sur le registre prévu à cet effet, ou par voie électronique à l'adresse : mairie@condeissiat.fr.

Nuisibles :

- Ambrosie : Michel VUGNON rappelle que le fauchage de cette plante envahissante sera à programmer avant la période de pollinisation. Il propose d'organiser une tournée pour recenser les zones à faucher, ainsi qu'un plan de tonte. Daniel MOREL rappelle que dans le village, une tonte régulière des espaces publics est déjà réalisée.
- Jussie : cette plante envahissante des étangs doit être arrachée pour empêcher sa prolifération. Marc de CLAVIERE explique que le contrôle de cette plante peut impliquer la mise en assec d'un étang pendant trois ans. Une enquête publique a été diligentée par la Direction Départementale des Territoires à ce sujet.

Terrains :

- Ecole primaire de la Source : Daniel MOREL informe l'assemblée qu'un bornage contradictoire a eu lieu le 29/02/2024 dans le cadre de l'acquisition par la commune d'une bande de terrain à proximité de l'école.

COMMUNICATIONS

Fibre optique : dans le cadre du déploiement de la fibre, une réunion publique est programmée le 17/06/2024 à 18h00 à la salle polyvalente.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Rythmes scolaires : l'Inspection Académique propose la reconduction des horaires actuels. Une enquête à ce sujet a déjà été menée il y a trois ans et elle sert de base de travail à la commission Enfance Jeunesse. Après vote du Conseil d'Ecole, la décision sera à valider par le Conseil municipal lors de la séance du 08/04/2024.

PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs : le CDL projette la programmation d'ateliers. Afin de permettre au Conseil municipal de se prononcer, il est demandé au Centre de Loisirs de présenter le projet dans sa globalité (objectifs, incidences sur les coûts, frais de personnel ...) avant la fin de l'année scolaire en cours. Carine RIGOLLET informe qu'une rencontre est prévu avec la présidente du CDL pour en discuter.

Restaurant scolaire : un courrier sera à adresser aux parents pour confirmer les modalités de prise en charge des repas en cas d'absence d'un enseignant. Carine RIGOLLET propose d'apporter des améliorations au règlement d'intérieur du restaurant scolaire et un devis a été demandé aux Francas pour une aide à la rédaction. La mise en place d'une nouvelle organisation permet aux enfants mangeant à la cantine d'être de retour dans la cour de l'école au plus tard à 13h20. Ainsi, depuis les vacances de février 2024 les horaires sont respectés.

La commune met en place à Condeissiat un échange de bonnes pratiques avec la coopération de l'équipe qui encadre la cantine scolaire à Romans qui a plus d'expérience avec ce système de restauration (RPC).

Avec l'accord de l'association Cantine Scolaire, les comptes entre la commune et l'association pourront être soldés. Stephen GAUTIER demande à la commission à réfléchir à l'opportunité de rencontrer à nouveau les parents d'élèves.

ANIMATIONS

Ronde des Jeux : Carine RIGOLLET informe le Conseil que cette manifestation se déroulera à la mairie le 22/03/2024 à partir du 15h30 (aînés) et à partir de 16h30 pour tous publics. Une animation sera proposée en même temps à la bibliothèque.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Distributeur de pizzas : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que la convention a été signée entre la commune et l'entreprise JUST QUEEN. Cette dernière consulte l'architecte des Bâtiments de France en prévision d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Marché hebdomadaire : après avoir réuni les commerçants pour solliciter leurs avis et après réalisation d'un état des lieux, la commission Economie Social recommande le transfert du marché hebdomadaire à la Place du Village, au carrefour stratégique du centre bourg. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'étudier la conformité de la Place du Village pour recevoir le marché.

SOCIAL

Repas des aînés : la date a été fixée au 19/10/2024. Le repas aura lieu au Restaurant Rolande. La commission recherche actuellement une animation.

Atelier prévention des chutes : la commission Action Sociale propose d'organiser une action en 2025. Le Département de l'Ain peut prendre en charge tout ou partie des frais de cette conférence et des ateliers associés.

Octobre Rose : l'édition 2024 est à l'étude.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 15/02/2024

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance, dont notamment le déploiement de la plateforme Agorasite, financée à 30% par la Région. Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Dombes s'est portée acquéreur de la Tour du Plantay et des terrains alentour, via l'EPF de l'Ain, d'une part pour restaurer un élément architectural typique du patrimoine dombiste et d'autre part pour une production agricole potentielle qui pourrait être destinée aux cantines du territoire en circuit court.

Commissions thématiques :

Comité pilotage du Schéma directeur assainissement intercommunal du 06/02/2024 : les premiers résultats du diagnostic ont été présentés. Daniel MOREL fait le point des enjeux.

ZAN ZEN du 17/02/2024 : Daniel MOREL donne le compte rendu de cette réunion pour présenter les conséquences de cette réglementation et les modalités de sa mise en œuvre dans l'articulation entre la Communauté de Communes de la Dombes et ses communes membres.

Culture du 13/02/2024 : Stephen GAUTIER informe que cette commission était consacrée à l'étude des demandes de subvention. Il énumère les événements culturels programmés pour 2024, dont le festival de théâtre, le chorale de Saint-Trivier-sur-Moignans, concert de musique baroque, Cuivres en Dombes (tous les ans à l'automne dans les villages du territoire de la Dombes).

8. QUESTIONS DIVERSES

Attaques informatiques : Stephen GAUTIER rappelle à l'assemblée qu'elles sont actuellement en forte hausse et il appelle à la vigilance.

La séance est levée à 22h35